

LETTRE DE VEILLE DOCUMENTAIRE INTERNATIONALE

Anna HILTUNEN (MREIC)
Ana-Maria VARTOLOMEI (MREIC)

Mai 2024
Numéro 1

Table des matières

1. Accueil du jeune enfant	3
2. Enfance, Protection sociale.....	10
3. Jeunesse	11
4. Congés familiaux	13
5. Egalité des genres, Equilibre vie professionnelle-vie privée.....	13
6. Logement	15
7. Accès aux droits	17
8. Coordination des systèmes de sécurité sociale	18

1. Accueil du jeune enfant

- Commission européenne, Direction générale de l'éducation, de la jeunesse, du sport et de la culture : *Travailler avec des enfants et des familles multilingues dans le cadre de l'éducation et de l'accueil des jeunes enfants (EAJE)*¹, 112p. Juin 2023 ;

L'étude souligne les défis rencontrés par les professionnels de l'EAJE travaillant avec des enfants et des familles multilingues. Elle propose des recommandations politiques basées sur la recherche pour améliorer la qualité du développement professionnel continu afin de mieux soutenir ces professionnels.

S'appuyant sur des contenus scientifiques et des rapports européens, ainsi que sur deux études de cas (l'une sur les programmes *Griffbereit* et *Rucksack KiTa* dans le Mecklembourg-Poméranie-Occidentale, en Allemagne, et l'autre sur les milieux d'accueil de jeunes enfants *Elmer* à Bruxelles, en Belgique), l'étude aborde la question du multilinguisme chez les enfants qui grandissent dans des environnements où plusieurs langues sont parlées. Elle souligne l'importance de l'éducation et de l'accueil des jeunes enfants en tant que premier contact des enfants avec la langue majoritaire du pays dans lequel ils grandissent.

Les enfants issus de familles multilingues présentent une richesse linguistique importante. Cependant, l'étude met en évidence les défis particuliers auxquels sont confrontés les professionnels de l'EAJE qui se sentent souvent peu préparés pour travailler avec des enfants et des familles multilingues. Aussi, les pratiques éducatives sont souvent centrées sur une seule langue, la diversité linguistique étant perçue comme un problème plutôt qu'une ressource. Les parents multilingues rencontrent également des obstacles pour communiquer efficacement avec les personnels de l'EAJE.

Il est suggéré que les défis mentionnés sont susceptibles d'être atténués par le biais du développement professionnel continu (DPC) des professionnels de l'EAJE qui pourrait améliorer la qualité des pratiques pédagogiques à l'égard des enfants et des parents. Dans cette perspective, l'étude émet des recommandations politiques à l'attention des décideurs politiques, des responsables et des professionnels de l'EAJE, basées sur la recherche et la pratique afin de promouvoir un DPC de haute qualité pour les personnels de l'EAJE qui travaillent avec des enfants et des familles multilingues.

Les cinq recommandations principales sont les suivantes : 1/ l'élaboration et la mise en œuvre progressives du DPC en conformité avec les attentes des enfants et familles multilingues ; 2/ l'appui du DPC sur une approche positive et scientifique du multilinguisme en coopération avec les parents ; 3/ l'adaptabilité du DPC aux besoins et ressources des personnels, de même qu'aux contextes spécifiques ; 4/ l'inscription du DPC dans une politique durable et systémique

¹ Bergeron-Morin, L., Peleman, B., Hulpia, H. (2023). "Working with multilingual children and families in early childhood education and care (ECEC): guidelines for continuous professional development of ECEC professionals". NESET report, Luxembourg: Publications Office of the European Union, 2023.

de professionnalisation du personnel ; 5/ l'inscription du DPC dans une démarche continue sur la qualité de l'EAJE.

L'étude met également en avant la situation difficile des enfants et familles de réfugiés et la nécessité du DPC de tenir compte de leur situation juridique et factuelle particulière.

La conceptualisation du développement des langues dans une perspective globale du développement de l'enfant est perçue comme essentielle, en veillant que la langue parlée à la maison continue de se développer en parallèle avec la langue institutionnelle.

Lien vers l'étude : https://migrant-integration.ec.europa.eu/library-document/working-multilingual-children-and-families-early-childhood-education-and-care_en

- Eurofound : *Garantir l'accès des enfants aux services dans l'UE*², 32 p. Septembre 2023 ;

La présente note d'orientation analyse les tendances et les disparités en ce qui concerne la garantie pour l'enfance y compris en matière de l'accès des enfants aux structures d'éducation et d'accueil de la petite enfance. Elle s'appuie sur une analyse de convergence, qui examine si les États membres présentent des améliorations au regard d'indicateurs de performance spécifiques et si les écarts entre eux se creusent ou se réduisent.

La garantie européenne pour l'enfance a été établie en 2021 pour veiller à ce que les enfants dans le besoin aient accès à un ensemble de services essentiels. La présente note d'orientation analyse les tendances et les disparités en ce qui concerne l'accès des enfants aux structures d'éducation et d'accueil de la petite enfance, à l'éducation, aux soins de santé, à l'alimentation et au logement. Cette analyse s'appuie sur une analyse de convergence, qui examine si les États membres présentent des améliorations au regard d'indicateurs de performance spécifiques et si les écarts entre eux se creusent ou se réduisent.

Parmi les principales conclusions, une tendance à la convergence vers le haut a été constatée pour la plupart des indicateurs s à propos desquels une analyse de convergence a été réalisée y compris au sujet de la pauvreté des enfants et à la participation des enfants de moins de trois ans à l'éducation et l'accueil de la petite enfance. En 2022, neuf États membres (la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovaquie et la Suède) avaient obtenu un taux de participation des enfants de moins de trois ans à l'éducation et l'accueil de la petite enfance de 45 %, correspondant à l'objectif stratégique fixé pour 2030. En 2022, dans l'UE, 36,4 % des enfants exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale participaient à l'éducation et l'accueil de la petite enfance pendant au moins une heure par semaine, un taux supérieur à la moyenne de 2015 (28,8 %). S'agissant des enfants exposés au risque de pauvreté et d'exclusion sociale ainsi que ceux vivant dans

² Eurofound (2023), *Garantir l'accès des enfants aux services dans l'UE*, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg.

des ménages en dessous du seuil de risque de pauvreté qui étaient confrontés à une surcharge des coûts du logement, la portion s'élevait à un enfant sur quatre en 2022.

Lien vers l'étude : <https://www.eurofound.europa.eu/fr/publications/2023/guaranteeing-access-services-children-eu>

- Commission européenne, Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion : *Accès des enfants en détresse aux services clés couverts par la garantie européenne pour l'enfance*³, 103p. Septembre 2023 ;

La Commission européenne a publié un rapport rédigé par le réseau d'analyse des politiques sociales (ESPAN) sur l'accès des enfants dans le besoin aux services essentiels couverts par la garantie européenne pour l'enfance (y compris en matière de l'éducation et de l'accueil de la petite enfance). La grande majorité des États membres ont des systèmes en place pour assurer l'accès aux services essentiels de la garantie pour l'enfance. Des barrières financières et/ou non-financières demeurent cependant dans tous les pays.

Le rapport examine dans quelle mesure les enfants exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale ont un accès effectif et gratuit à des structures d'éducation et d'accueil de la petite enfance, à la scolarisation et aux activités périscolaires, à au moins un repas sain chaque jour d'école et aux soins de santé ainsi qu'un accès effectif à une alimentation saine et à un logement adéquat. Pour ce qui est de l'éducation et d'accueil de la petite enfance avant l'âge de 3 ans, il ressort du rapport qu'environ la moitié des États membres ne dispose pas d'un droit à une place d'accueil financée par des fonds publics et gratuite (Autriche, Belgique, Tchéquie, Grèce, Espagne, France, Italie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Slovaquie). Ces pays n'accordent non plus un accès prioritaire aux enfants à faible revenu (à l'exception de la Lituanie et du Luxembourg ainsi que de la Belgique et de l'Autriche (la fédération Wallonie-Bruxelles et Vienne accordant un accès gratuit à ces enfants)). Les douze des quinze États membres accordant un droit à une place de garde d'enfants financé par les fonds publics donnent un accès gratuit au moins aux enfants à faible revenu, à l'exception de la Croatie, de l'Irlande et de la Roumanie.

Dans la plupart des pays, le coût élevé des services d'accueil de la petite enfance reste un obstacle pour les ménages à faible revenu avec enfants. Cela peut être aussi vrai pour les pays où le droit à une place existe et cela en raison des coûts indirectement liés à la participation des enfants aux établissements d'accueil du jeune enfant ou de la pénurie des places dans les structures financées par les fonds publics, conduisant les familles vers des services de garde privés. La pénurie des places fait partie des principaux obstacles non-financiers. De plus, l'accès prioritaire donné dans certains pays aux parents qui travaillent peut s'avérer

³ Baptista, I., Guio, A., Marlier, E., Perista, P. (2023). "Access for children in need to the key services covered by the European child guarantee – An analysis of policies in the 27 EU Member States", Publications Office of the European Union, 2023.

discriminatoire à l'égard des enfants à faible revenu. Enfin, les perceptions et attitudes culturelles et personnelles peuvent également constituer des obstacles.

Lien vers le rapport : <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/ff835049-5922-11ee-9220-01aa75ed71a1/language-en/format-PDF/source-295441578>

- Commission européenne, Direction générale de l'éducation, de la jeunesse, du sport et de la culture : *Pénurie de personnel dans le secteur de l'éducation et de l'accueil des jeunes enfants*, 112p. Juin 2023 ;

La note souligne l'importance des professionnels qualifiés en matière d'éducation et d'accueil des jeunes enfants (EAJE) et les efforts du groupe de travail européen sur l'EAJE pour remédier à la pénurie de personnel dans les pays européens. Sur la base d'un rapport de 2021 et des discussions du groupe de travail, sont décrites les causes, les conséquences et les mesures potentielles pour résoudre le problème.

Il est fait constat d'une tendance croissante à la pénurie de personnel dans le secteur de l'EAJE à travers l'Europe. La diversité des professions, des qualifications et des employeurs au sein du secteur pose un problème de mesure des effectifs et d'évaluation des pénuries. La définition des méthodes de mesure, la prévision de la demande future et le manque d'uniformité dans la collecte des données au sein des pays constituent les principaux défis à relever. La note souligne également l'adoption de la définition de la pénurie de main-d'œuvre de la Commission européenne par le groupe de travail européen sur l'EAJE et note des signes de pénuries importantes en la matière dans l'ensemble des pays européens.

La pénurie de personnel dans le secteur de l'EAJE est considérée comme une préoccupation majeure pour plusieurs raisons. En effet, cette insuffisance de personnel est présentée comme limitant la disponibilité et l'accessibilité de services d'EAJE de qualité, entraînant des problèmes tels que des fermetures, de longues listes d'attente et des heures d'ouverture réduites, ce qui a un impact sur le bien-être des familles et des personnes qui s'occupent des enfants. Aussi, la réalisation des objectifs politiques en matière de participation aux services d'accueil de la petite enfance et le maintien de taux d'encadrement adéquats pour les enfants ayant des besoins spécifiques deviennent difficilement atteignables. En outre, la pénurie de personnel dans le secteur de l'EAJE est susceptible de poser des problèmes de sécurité en ce qu'elle affecte la stabilité de la main-d'œuvre et la situation économique des parents et des enfants.

Les défis liés au recrutement et à la fidélisation du personnel de l'EAJE découlent de facteurs à la fois positifs et négatifs. Parmi les aspects positifs figurent l'augmentation du nombre d'enfants due à des facteurs tels que les -booms, les migrations, l'amélioration du ratio personnel/enfant, ainsi qu'une offre accrue avec une participation plus élevée. Cependant, les principaux facteurs négatifs consistent en des salaires bas, des opportunités de carrière restreintes et des conditions de travail défavorables.

Pour remédier aux pénuries de personnel dans le secteur de l'EAJE, une approche globale semble essentielle. Ainsi, il est recommandé de combiner des mesures temporaires avec des solutions à long terme abordant les causes profondes des problèmes de recrutement. Les stratégies efficaces incluent la valorisation de la profession par des campagnes de communication, la diversification des méthodes de recrutement, la création d'opportunités de carrière dynamiques ainsi que l'amélioration des conditions de travail.

Lien vers l'étude : <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/d714587c-88ef-11ee-99ba-01aa75ed71a1/language-en/format-PDF/source-297004504>

- Banque Mondiale : *Le travail maternel et le développement des enfants : Examen de 20 ans de données probantes*⁴, 27p. Février 2023 ;

L'étude examine l'impact du travail maternel sur le développement des enfants. Malgré les avantages tels qu'une hausse du revenu familial et un renforcement du contrôle maternel, la réduction du temps passé avec les enfants est susceptible d'affecter négativement leur développement. Cependant, les preuves causales analysées indiquent des effets généralement positifs ou neutres du travail maternel sur le développement des enfants.

L'étude passe en revue les données empiriques recueillies au cours des deux dernières décennies sur l'impact du travail maternel sur la santé et le développement des enfants et des adolescents.

L'analyse a porté sur 26 études causales englobant 20 mesures du développement de l'enfant, condensées en six résultats principaux : la scolarisation, les capacités cognitives, les modèles de comportement et trois catégories relatives à la santé (taille, poids et autres indicateurs de santé). Ces études ont donné lieu à 40 sous-études, chacune classant les effets du travail maternel sur le développement de l'enfant comme nuls, positifs ou négatifs. Les données étaient considérées comme positives ou négatives si au moins un résultat dans un groupe montrait un impact statistiquement significatif.

Les principales conclusions de l'étude mettent l'accent sur les résultats liés au poids, suivis par les résultats cognitifs et comportementaux, avec des preuves limitées pour la scolarisation, la santé et la taille. La majorité des sous-études réalisées (68 %) témoigne de l'absence d'effets négatifs du travail maternel sur le développement des enfants.

Il est à noter que l'analyse des résultats négatifs a pu révéler certaines tendances. En effet, l'environnement dans lequel les enfants se trouvent lorsque leur mère travaille, l'exposition au stress de la mère, ainsi que la faible disponibilité des structures de garde d'enfants peuvent avoir des effets négatifs sur le développement des enfants dont les mères travaillent. Au sein

⁴ C. Lo Bue, M., Perova, E., Reynolds, S. (2023). "Maternal Work and Children's Development. Examining 20 Years of Evidence". Policy Research Working Paper;10305. World Bank, Washington DC.

des pays où les possibilités de garde d'enfants sont plus développées, les effets sont généralement faibles.

L'étude suggère un impact non négatif du travail maternel sur le développement des enfants, les effets négatifs identifiés étant souvent liés à des facteurs spécifiques tels que le stress ou l'insuffisance de l'offre de services de garde d'enfants. Ainsi, l'amélioration des conditions de travail et le soutien au développement des services de garde d'enfants se présentent comme des mesures susceptibles d'atténuer les effets négatifs potentiels du travail maternel sur le développement des enfants.

Lien vers l'étude : <https://openknowledge.worldbank.org/entities/publication/852b2ba1-6391-44a8-accf-5f87f7776094>

- Commission européenne, Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion : *Rapport conjoint sur l'emploi 2024*⁵, 170 p. Novembre 2023.

Le rapport conjoint sur l'emploi (RCE) de la Commission européenne et du Conseil effectue le suivi de la situation de l'emploi dans l'UE et de la mise en œuvre des lignes directrices pour l'emploi. Il fournit un aperçu annuel des principales évolutions sociales et de l'emploi dans l'Union ainsi que des récentes mesures prises par les États membres conformément aux lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres. Il recense également les principaux domaines d'action prioritaires qui s'y rapportent.

Le rapport conjoint sur l'emploi (RCE) 2024 donne un aperçu annuel des principales évolutions en matière sociale et d'emploi dans l'UE. En outre, elle permet de suivre les performances des États membres par rapport au tableau de bord social qui accompagne le socle européen des droits sociaux.

D'après les estimations de l'indicateur clé du tableau de bord social relatif à l'accueil des jeunes enfants, la participation des enfants de moins de 3 ans à des activités formelles d'éducation et d'accueil de la petite enfance a diminué en 2022 pour s'établir à 35,7 % (après avoir atteint 37,9% en 2021). D'importantes différences persistent entre les États membres. Seuls neuf d'entre eux ont atteint l'objectif révisé de Barcelone pour 2030, à savoir 45 %, tandis qu'une majorité d'États membres reste en deçà de l'ancien objectif de 33 % d'enfants de moins de 3 ans dans des structures d'accueil formelles. En 2022, le taux de participation était même inférieur à 15 % en Slovaquie, en République tchèque, en Roumanie et en Hongrie. En Pologne, en Bulgarie, en Irlande, en Lituanie, en Autriche, en Allemagne, à Chypre et en Croatie, seuls 15 à 28 % des enfants de moins de 3 ans ont participé à des activités d'EAJE. Les "meilleurs élèves" de l'UE sont le Danemark, les Pays-Bas, la France et la Suède, où plus de 50 %, et même plus de 70 % au Danemark et aux Pays-Bas, des enfants participent à ces activités.

⁵ European Commission, Proposal for a Joint Employment Report 2024

Il en ressort également que quinze États membres se sont engagés dans des réformes et des investissements majeurs en matière d'accès à l'éducation et à l'accueil de la petite enfance⁶, avec le soutien du plan de relance de l'UE. Par exemple, le Portugal étend la gratuité pour tous les enfants à partir de l'âge de 2 ans et la Hongrie prévoit de créer de nouvelles places d'accueil pour les moins de 3 ans dans les zones défavorisées afin d'atteindre 60 000 places d'ici 2026.

De même, l'accent est davantage mis sur l'amélioration de la qualité des services d'accueil de la petite enfance, compte tenu également de la pénurie de personnel qualifié. L'Irlande par exemple a augmenté la rémunération de plus de 70 % des travailleurs des services d'accueil de la petite enfance et a soutenu la professionnalisation du personnel. Au Danemark, une nouvelle loi sur les normes minimales pour les ratios enfants/personnel entrera en vigueur début 2024. L'Allemagne continue de soutenir les Länder dans l'augmentation de la fourniture de services de qualité, couvrant des domaines tels que le ratio personnel/enfants, le recrutement et la fidélisation de personnel qualifié, l'encadrement et l'enseignement des langues. L'Estonie vise à mettre en place un système intégré d'éducation et de protection de la petite enfance avec des normes de qualité communes. En Grèce, la formation professionnelle continue du personnel a été renforcée. La République tchèque met au point un système de la qualité en la matière.

La plupart des États membres (Belgique, Chypre, Espagne, Finlande, Lituanie, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Slovaquie) ont augmenté les prestations telles que le revenu minimum, les allocations familiales en réponse au coût élevé de la vie. La Slovaquie est l'un des rares pays à avoir également ajusté les aides au logement. La Grèce et la Slovaquie ont opté pour des paiements supplémentaires uniques et des versements supplémentaires pour le revenu minimum et les prestations familiales/enfants. Enfin, la Suède a accordé un montant supplémentaire en termes de prestations de logement aux familles avec enfants depuis la pandémie et a encore augmenté ce montant en 2023.

Plusieurs pays ont également amélioré l'adéquation et la couverture des prestations de revenu minimum (tels que la Lituanie, la Pologne, la Hongrie, la République tchèque) et modernisé leur système (tels que l'Allemagne ou la Finlande où la commission parlementaire de la sécurité sociale est chargée de réformer le système de sécurité sociale finlandais ou le Portugal qui vise à simplifier le système de sécurité sociale via la mise en place d'une prestation unique). L'Espagne pour sa part poursuit la mise en œuvre de sa réforme du revenu minimum et la Roumanie a révisé sa législation en la matière.

Plusieurs États membres ont renforcé les prestations familiales et les services de garde d'enfants, également en réponse à l'augmentation du coût de la vie. À Chypre, les services de garde d'enfants jusqu'à 4 ans sont subventionnés par des paiements directs aux jardins d'enfants (qui peut atteindre 80 % des frais de garde). En République tchèque, une allocation unique (200 EUR) a été accordée aux parents sous un certain seuil de revenus. En Estonie, les allocations familiales ont été augmentées pour les familles nombreuses. En Allemagne, les

⁶ qui fait référence à tout dispositif réglementé assurant l'éducation et l'accueil des enfants de la naissance jusqu'à l'âge de la scolarité obligatoire

allocations familiales ont été fixées à 250 euros par enfant et par mois, avec une augmentation pour le premier et le deuxième enfant. En Irlande, des sommes importantes ont été allouées au National Childcare Scheme. Aux Pays-Bas, le remboursement partiel des frais de garde d'enfants en fonction du revenu ne dépend plus du nombre d'heures de travail effectif des parents. La Pologne vise la création de plus de 100 000 nouvelles places de garde d'enfants entre 2022 et 2029 (avec le soutien du plan de relance de l'UE et du Fonds Social Européen+), y compris celles adaptées aux besoins des enfants handicapés. Au Portugal, une nouvelle prestation de garantie de l'enfant, sous conditions de ressources, a été introduite et les montants des allocations familiales ont été actualisés. En Slovaquie, l'allocation parentale a été augmentée (les parents salariés peuvent utiliser cette allocation pour les dépenses liées à la garde d'enfants jusqu'à l'âge de 3 ans). En Espagne, les prestations de garde d'enfants de 100 euros par mois et par enfant de moins de 3 ans ont été étendues pour couvrir, en plus des mères qui travaillent, les femmes qui perçoivent des allocations de chômage contributives ou non contributives.

Lien vers le rapport : https://commission.europa.eu/publications/2024-european-semester-proposal-joint-employment-report_en

2. Enfance, Protection sociale

- Organisation internationale du travail et UNICEF : *Plus d'un milliard de raisons : Le besoin urgent de mettre en place une protection sociale universelle pour les enfants*⁷, 136p. Mars 2023.

Le rapport présente un aperçu mondial de la protection sociale des enfants. Il met en lumière les effets négatifs de l'insuffisance de la couverture sociale sur la pauvreté, la santé, l'éducation, la nutrition, le mariage et le travail des enfants. Sont également examinés les défis spécifiques auxquels sont confrontés les enfants dans le contexte de la pandémie de COVID-19, de la crise mondiale du coût de la vie, des conflits et des déplacements de population, ainsi que des effets du changement climatique.

Le rapport souligne la nécessité de remédier rapidement à l'insuffisance de la protection sociale pour tous les enfants, en mettant particulièrement l'accent sur la petite enfance, afin de garantir leur bien-être et d'établir une base fondamentale pour un avenir plus équitable et durable. En effet, il est estimé que 1,5 milliard d'enfants de moins de 15 ans n'ont pas accès à la protection sociale, les progrès mondiaux en matière de couverture effective stagnant depuis 2016.

En 2020, seuls 26,4 % des enfants de moins de 15 ans dans le monde ont reçu des prestations en espèces au titre de la protection sociale, contre 27,2 % en 2016. Il est à noter que cette

⁷ ILO and UNICEF. 2023. More than a billion reasons: The urgent need to build universal social protection for children. Second ILO–UNICEF Joint Report on Social Protection for Children. Geneva and New York.

baisse de la couverture sociale se produit parallèlement à l'augmentation de la population infantile. En outre, les lacunes considérables qui peuvent être constatées à l'échelle mondiale dans le cadre d'autres prestations telles que la protection sociale en matière de santé et de chômage pour les parents, ont un impact négatif sur le bien-être des enfants.

Aussi, en 2020, la pauvreté des enfants dans le monde a augmenté en raison de la pandémie de COVID-19. Les effets économiques de la pandémie, ainsi que les conflits, les déplacements et l'urgence climatique croissante, entraînent une augmentation du coût de la vie pour les enfants et les familles, avec un impact disproportionné sur les plus vulnérables.

Les filles et les femmes semblent être touchées de manière disproportionnée par de multiples crises. En effet, le rapport note qu'elles connaissent des taux de pauvreté plus élevés que les garçons et les hommes.

Les investissements réalisés pour étendre la protection sociale des enfants en vue d'une couverture universelle sont considérés insuffisants.

Afin de parvenir à une protection sociale universelle pour les enfants, le rapport suggère aux décideurs politiques de suivre une approche « à grande vitesse » en six étapes clés : 1/ accélérer les progrès vers la couverture universelle pour améliorer le bien-être des enfants ; 2/ garantir des prestations suffisantes pour créer des changements positifs significatifs dans la vie des enfants ; 3/ fournir une gamme complète de prestations pour soutenir les enfants et les familles tout au long de leur vie ; 4/ garantir un financement durable et équitable des systèmes de protection sociale axés sur les enfants ; 5/ mettre en place des systèmes de protection sociale fondés sur les droits, ouverts à tous et respectueux de l'égalité des sexes, capables de répondre efficacement aux chocs et aux crises ; 6/ adapter les systèmes de protection sociale à l'évolution des environnements de travail, en renforçant la sécurité économique des parents, des prestataires de soins et des familles.

Lien vers le rapport :

<https://www.unicef.org/media/135211/file/More%20than%20a%20billion%20reasons:%20The%20urgent%20need%20to%20build%20universal%20social%20protection.pdf>

3. Jeunesse

- Commission européenne, Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion : *Examen par les pairs sur l'inclusion active des jeunes adultes bénéficiaires de prestations sociales*⁸, 21p. Novembre 2022.

L'examen se concentre sur les mesures actives d'inclusion pour les jeunes adultes bénéficiaires d'aides sociales, visant à les intégrer dans l'éducation ou l'emploi. Il souligne que ces mesures

⁸ Vries, V., (2023). "Peer review on "Active inclusion of young adults receiving social assistance benefits. Oslo (Norway), 23 and 24 November 2022 – Synthesis report". Publications Office of the European Union, 2023.

sont plus efficaces dans le cadre d'une approche globale d'inclusion sociale prenant en compte les besoins divers et complexes de ces jeunes adultes en situation de vulnérabilité.

L'examen note qu'à l'échelon de l'UE les régimes d'aide sociale destinés aux jeunes adultes sont souvent assortis de conditions liées à l'emploi, alors que les besoins complexes éprouvés par ces jeunes vulnérables constituent des obstacles à leur inclusion.

En vue d'une inclusion efficace des jeunes adultes vulnérables dans l'éducation ou l'emploi, l'examen retient quatre approches principales.

D'abord, il paraît essentiel d'adopter une approche holistique tenant compte de la santé, de l'éducation, du logement, de l'inclusion sociale et de l'emploi des jeunes adultes. Ainsi, l'examen souligne que les mesures d'activation devraient impliquer un soutien continu et personnalisé de la part d'un personnel qualifié ou de mentors, se prolongeant par un emploi en vue d'une inclusion permanente. En ce sens, l'analyse se réfère à la « Maison des carrières » mise en place à Gjovik, en Norvège, qui propose un accompagnement à long terme aux jeunes adultes, leur apportant un soutien émotionnel, une assistance pratique et des conseils en dehors des heures de travail typiques. Par ailleurs, en Bulgarie, des incitations financières ont été mises en place pour les mentors qui apportent un soutien motivationnel pendant les stages ou l'emploi. Les professionnels, qu'il s'agisse d'assistants sociaux, de conseillers ou de spécialistes de l'emploi, jouent un rôle clé dans ce processus et ont besoin d'une formation holistique pour répondre aux divers besoins individuels.

Les mesures d'activation pour les jeunes adultes doivent s'inscrire également dans une approche équilibrée entre le soutien et les obligations en matière d'intégration professionnelle. Les mesures d'activation rapide sur le marché du travail telles que la conclusion de contrats temporaires sont jugées inefficaces. En revanche, une approche axée sur la formation et visant de meilleurs emplois, ainsi qu'un soutien étendu à l'emploi afin de réduire le risque de pauvreté sont considérés essentiels. L'analyse retient comme exemple la réduction progressive des prestations sur trois ans pour les bénéficiaires de l'aide sociale mise en place à Malte, car elle garantit la sécurité des revenus pendant la réintégration dans la vie active.

L'examen note que les efforts déployés en vue d'un soutien efficace à l'inclusion active des jeunes adultes vulnérables doivent faire l'objet d'une forte coordination entre les différentes entités qui gèrent des services individualisés, en surmontant les défis posés par des domaines de compétence gouvernementaux cloisonnés. Aussi, il est suggéré que l'implication des jeunes bénéficiaires de ces services dans l'élaboration et l'évaluation des mesures qui sont destinées à leur inclusion active améliore leur efficacité. Ainsi, la Belgique a mis en place le programme « Experts par expérience » qui met en relation des personnes ayant vécu la pauvreté afin d'améliorer les cadres politiques et l'accessibilité des services.

Lien vers l'étude : <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/db3ccf20-5e89-11ee-9220-01aa75ed71a1/language-en/format-PDF/source-296045417>

4. Congés familiaux

- Réseau international sur les politiques et la recherche sur les congés familiaux : *Rapport annuel 2023*⁹, 607p. Septembre 2023.

Dans le prolongement des rapport annuels précédents publiés par le Réseau international sur les politiques et la recherche sur les congés familiaux, l'édition 2023 aborde les différents types de congés familiaux ainsi que la politique d'éducation et d'accueil de la petite enfance dans 50 pays.

Le Réseau international sur les politiques et la recherche sur les congés publie chaque année (depuis 2005) un rapport qui aborde les congés de maternité, de paternité et parentaux, congé pour s'occuper d'enfants malades et autres mesures liées à l'emploi pour aider les parents actifs ainsi que la politique d'éducation et d'accueil de la petite enfance. Chaque note par pays fournit des informations détaillées sur les différents types de congés disponibles, sur la relation entre ces congés et la politique d'éducation et d'accueil de la petite enfance et sur les développements politiques intervenus depuis la publication du rapport précédent. L'examen comprend également des comparaisons entre différents pays (50 pays au total).

Lien vers le rapport : <https://www.leavenetwork.org/annual-review-reports/review-2023/>

5. Egalité des genres, Equilibre vie professionnelle-vie privée

- Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) : *L'indice d'égalité de genre 2023*¹⁰, 194p. Octobre 2023 ;

L'Indice d'égalité de genre 2023 évalue l'égalité de genre dans l'Union européenne dans le contexte des crises actuelles. Il met en évidence la tendance constante selon laquelle les femmes et les filles souffrent de manière disproportionnée pendant les crises. L'indice vise à donner un aperçu de l'impact de ces défis sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'UE.

⁹ Blum, S., Dobrotic, I., Kaufman, G., Koslowski, A., Moss, P. (2023). "19th International Review of Leave Policies and Related Research 2023".

¹⁰ European Institute for Gender Equality. 2023. "Gender Equality Index 2023 - Towards a green transition in transport and energy", Publications Office of the European Union, 2023.

Des progrès positifs dans la réduction des inégalités de genre sont observés dans divers domaines tels que les soins, la qualité du travail, la participation à la prise de décisions économiques, l'éducation et la participation à celle-ci. Cependant, des disparités persistent, notamment dans le temps dédié aux activités sociales, le secteur de la santé et l'accès aux soins.

L'indice d'égalité de genre souligne des disparités économiques persistantes, avec des femmes gagnant moins de 70 % que les hommes, attribuables à la ségrégation du marché du travail et aux pénalités liées aux tâches non rémunérées. Ces écarts impactent l'accès aux transports, limitant les opportunités surtout pour les femmes résidant en zones rurales ou avec des responsabilités de soins. Les stéréotypes de genre favorisent l'accès des hommes à la voiture, tandis que la ségrégation du marché du travail entrave l'accès des femmes aux véhicules à faible émission. Les problèmes d'accessibilité et de fiabilité des transports publics limitent encore davantage les possibilités de revenus des femmes.

Il est fait état d'une légère amélioration dans le domaine des savoirs, principalement en raison d'une participation et d'un niveau d'éducation accrus. Les femmes s'engagent généralement davantage dans l'éducation permanente, mais la participation diminue avec l'âge pour les deux sexes.

Bien qu'il y ait une amélioration dans les activités de soins, les femmes s'occupent généralement davantage des soins quotidiens et des tâches ménagères. Ces inégalités, particulièrement marquées chez les 25-49 ans, ont un impact sur les habitudes de consommation d'énergie. Les données indiquent que les femmes sont plus susceptibles de choisir des options respectueuses de l'environnement pendant les soins non rémunérés et le temps libre, en particulier parmi la population plus jeune.

L'indice révèle que les femmes restent largement sous-représentées dans les rôles politiques, constituant 33 % des membres des parlements nationaux de l'UE en 2023. L'écart entre les sexes s'étend aux activités politiques, les hommes étant plus susceptibles d'y participer. Les femmes sont également sous-représentées dans la prise de décision sur le changement climatique et les questions environnementales, et ne bénéficient pas d'une perspective de genre dans des domaines tels que les transports et l'énergie.

Le domaine de la santé, bien qu'il soit en tête de l'indice d'égalité de genre 2023 avec 88,5 points, a connu un léger déclin par rapport à 2022 en raison de la stagnation des progrès en matière d'accès aux soins de santé. La pandémie de COVID-19 a intensifié les habitudes de consommation nocives. En outre, le changement climatique présente des risques pour la santé, en particulier pour les femmes âgées en cas de chaleur extrême, et a un impact sur la santé mentale pendant les vagues de chaleur.

Les données relatives à la violence genrée dans l'UE restent rares et manquent de comparabilité. L'indice d'égalité de genre note l'importance de disposer de définitions claires et complètes de la violence à l'égard des femmes. Les crises exacerbent la violence fondée sur le genre, les situations de conflit et le changement climatique agissant comme des multiplicateurs de risque.

L'UE a officiellement adhéré en juin 2023 à la convention d'Istanbul, adoptée en 2011 par le Conseil de l'Europe afin de prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, marquant ainsi sa volonté d'améliorer la situation juridique des victimes de violences.

Lien vers le rapport : <https://eige.europa.eu/publications-resources/publications/gender-equality-index-2023-towards-green-transition-transport-and-energy>

- Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) : *Un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée*¹¹, 10p. Septembre 2023.

S'appuyant sur la première enquête réalisée en 2022, la note d'orientation de l'EIGE aborde le sujet des inégalités entre les hommes et les femmes dans le travail de soins non rémunérés en matière de la garde d'enfants et des soins de longue durée.

Il ressort du rapport que les femmes assument la responsabilité première de la garde des enfants et sont deux fois plus susceptibles de consacrer au moins 5 heures par jour à la garde d'enfants que les hommes. Cela crée des obstacles importants à la participation des femmes au marché du travail sur un pied d'égalité avec les hommes. L'accès aux services de soins formels est crucial pour réduire le fardeau des soins informels, principalement assurés par les femmes. Les femmes avec de jeunes enfants qui utilisent les services d'éducation et d'accueil de la petite enfance sont plus susceptibles d'être employées que celles qui n'ont pas recours à ces services. L'accès abordable, la disponibilité et la qualité de ces services constituent néanmoins des défis persistants, en particulier pour les aidants à faible revenus et ceux dans les zones rurales.

Lien vers le rapport : <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/a7e243aa-47aa-11ee-bbdc-01aa75ed71a1/language-en/format-PDF/source-295446602>

6. Logement

- Eurofound : *Unaffordable and inadequate housing in Europe*¹², 84p. Mai 2023.

Le rapport examine les défis de l'UE en matière de logement, en mettant l'accent sur les problèmes d'accessibilité et sur l'efficacité variable des aides au logement. Il appelle à des

¹¹ European Institute for Gender Equality, "A better work-life balance – Bridging the gender care gap", Publications Office of the European Union, 2023.

¹² Eurofound (2023), "Unaffordable and inadequate housing in Europe", Publications Office of the European Union, Luxembourg.

efforts coordonnés pour résoudre ces problèmes, en s'appuyant sur les enquêtes d'Eurofound et les statistiques de l'UE sur le revenu et les conditions de vie.

Le rapport note qu'au cours de la dernière décennie dans l'UE, l'accession à la propriété a diminué, en particulier chez les jeunes. L'âge auquel plus de 50 % des résidents de l'UE quittent le domicile parental est passé de 26 à 28 ans. L'Espagne, la Croatie, l'Italie, Chypre, la Belgique, la Grèce et l'Irlande ont enregistré une augmentation significative du nombre de personnes âgées de 25 à 34 ans résidant chez leurs parents. Le coût du logement, tant pour les propriétaires que pour les locataires, a évolué, 60 % d'entre eux étant confrontés à des difficultés financières lorsqu'ils consacrent au moins 40 % de leurs revenus au logement. Le rapport souligne les disparités entre les propriétaires et les locataires, les difficultés étant plus prononcées sur le marché locatif privé, ce qui a un impact sur l'efficacité énergétique et l'accessibilité financière. Dans l'ensemble, la satisfaction à l'égard des logements est plus faible pour les personnes à faible revenu.

Les programmes du type « *Housing First* », présents dans environ trois quarts des États membres de l'UE, visent à loger les personnes sans domicile, mais les limites de capacité persistent. Le logement social joue un rôle crucial dans la lutte contre l'absence de domicile, bien que des listes d'attente existent tant au sein des pays où la disponibilité des logements sociaux demeure faible, que dans les pays où cette disponibilité est élevée. Les aides au logement varient d'un pays à l'autre, certains États s'appuyant sur des prestations supplémentaires pour rendre le logement abordable. Certains groupes, comme les migrants et les personnes à faible revenu, peuvent se heurter à des difficultés d'accès aux aides au logement. Les aides à l'accession à la propriété ont tendance à bénéficier aux ménages à hauts revenus, ce qui peut contribuer à la hausse des prix de l'immobilier et aux risques de surendettement.

Les principales recommandations du rapport portent sur l'intensification des politiques de logement du type « *Housing First* » pour les personnes sans domicile en vue de garantir un logement indépendant, stable et inconditionnel. Il est recommandé que le déclenchement de l'aide à la prévention des expulsions ou aux déménagements abordables soit automatique. Un meilleur soutien devrait être apporté aux locataires privés à faibles revenus, en envisageant un contrôle équitable des loyers et en prêtant attention aux augmentations des taux d'intérêt hypothécaires pour les propriétaires à taux variable. Aussi, le rapport note que les décideurs politiques devraient envisager des mesures universelles de protection sociale et éviter de fixer des seuils de revenus pour les aides au logement. Il paraît essentiel d'augmenter l'offre de logements, de rénover les habitations, de réduire le nombre de logements vacants et d'orienter les fonds destinés à l'amélioration de l'efficacité énergétique vers les groupes à faibles revenus.

Lien vers le rapport : <https://www.eurofound.europa.eu/en/publications/2023/unaffordable-and-inadequate-housing-europe>

7. Accès aux droits

- Commission européenne, Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion : *Rendre l'accès à la protection sociale pour les travailleurs et les indépendants plus transparent grâce à l'information et à la simplification*¹³, 84p. Février 2023.

Le rapport de synthèse réalisé par le Réseau européen pour la politique sociale (ESPN) analyse la manière dont la transparence des systèmes de protection sociale a été promue au sein des pays européens entre janvier 2017 et avril 2022. L'accent est porté sur l'accès aux informations des travailleurs salariés et indépendants, ainsi que sur la simplification de leur accès à la protection sociale, prestations de maternité et de paternité comprises.

Bien que les informations générales relatives aux prestations de maternité et de paternité soient disponibles sur les portails mis en place par les divers pays européens, une absence de détails personnalisés et d'outils de calcul pour les droits individuels peut être constatée. Les professionnels de santé et les employeurs jouent un rôle important dans l'information des travailleurs sur les périodes de congé de maternité et de paternité et les prestations associées.

Des campagnes de sensibilisation aux prestations de maternité et de paternité ont été recensées dans 14 pays (12 pays de l'UE et 2 pays tiers). Ciblant des groupes spécifiques tels que les parents et les futurs parents, lesdites campagnes ont eu pour objectif d'informer le public sur les réformes politiques, les prestations disponibles et l'accès numérique aux services.

Dans de nombreux cas, ces campagnes de sensibilisation étaient liées à des réformes portant sur les prestations de maternité et de paternité. Cependant, des pays comme le Portugal et la Slovénie ont mis en œuvre des campagnes de sensibilisation à portée différente, visant la promotion de la paternité active. Au Portugal, la Commission pour l'égalité dans le travail et l'emploi a mené une campagne numérique intitulée « Congé parental : partage entre la mère et le père » visant à sensibiliser à l'importance du partage du congé parental par le biais de courtes vidéos. Aussi, la Slovénie a mis en œuvre le projet « Action Dad » visant à sensibiliser

¹³ Spasova, S., Atanasova, A., Sabato, S., Moja, F. (2022). "Making access to social protection for workers and the self-employed more transparent through information and simplification – An analysis of policies in 35 countries", Publications Office of the European Union, 2023.

à l'implication active des hommes dans la paternité et à la répartition égale des soins parentaux pour les enfants.

Le rapport fait état de changements limités dans les procédures de demande de prestations de maternité et de paternité, les efforts de simplification étant généralement alignés sur ceux déployés pour l'obtention de prestations de maladie. Des formulaires de demande en ligne ont été introduits dans certains pays, mais l'octroi et le versement automatiques des prestations demeurent rares. Le Danemark en constitue une exception, avec un processus automatisé d'éligibilité aux prestations de maternité, déclenché lorsqu'une femme déclare sa grossesse.

Le rapport propose cinq améliorations clés pour l'accès à l'information et la simplification de l'accès à la protection sociale pour les travailleurs salariés et indépendants. Il s'agit notamment d'améliorer l'accès à l'information pour les groupes vulnérables, d'adapter l'information aux travailleurs atypiques, de créer des outils de calcul pour les prestations, d'impliquer davantage les partenaires sociaux et la société civile dans les campagnes de sensibilisation, ainsi que de rationaliser l'information grâce à des portails à guichet unique.

Pour ce qui concerne l'accès à la protection sociale, le rapport suggère de simplifier les règles complexes, d'améliorer les processus de demande grâce à l'identification numérique, ainsi que de mettre en place une base de données unique et des canaux de communication communs à l'ensemble des branches de la protection sociale.

Lien vers le rapport : <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/f08f8536-a2ae-11ed-b508-01aa75ed71a1/language-en/format-PDF/source-295440138>

8. Coordination des systèmes de sécurité sociale

- Commission européenne, Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion : *Prestations de maternité et de paternité équivalentes en espèces*¹⁴, 36p. Mars 2023 ;

Le rapport examine l'exportation des prestations de maternité et de paternité en espèces dans l'UE vers des personnes résidant dans un autre État membre. Il présente des données pour l'année de référence 2021, en se concentrant sur les prestations en espèces, les informations sur les prestations en nature n'étant pas collectées. Le rapport est basé sur les contributions des États membres, reconnaissant une certaine ambiguïté quant à la catégorisation de certaines prestations.

Les règlements de coordination de la sécurité sociale permettent aux parents assurés dans un État membre de l'UE (État membre compétent) de recevoir des prestations de maternité et

¹⁴ De Wispelaere, F., De Smedt, L., Pacolet, J. (2022). *“Maternity and equivalent paternity benefits in cash Reference year 2021”*. Luxembourg: Publications Office of the European Union, 2023.

des prestations de paternité équivalentes en espèces, indépendamment de leur résidence dans un autre État membre. Les données pour l'année de référence 2021 révèlent que 23 États membres déclarants ont exporté environ 26 300 prestations de ce type vers un autre État membre, pour un montant de 216 millions d'euros. Il est à noter que les chiffres pour l'Allemagne, un important bénéficiaire de travailleurs transfrontaliers, ne sont pas inclus.

La Suisse et le Luxembourg se sont révélés être d'importants exportateurs, chacun envoyant plus de 60 millions d'euros de prestations de maternité et de paternité équivalentes dans un autre État membre. Cette observation correspond au fait que ces deux pays accueillent un nombre substantiel de travailleurs transfrontaliers. Les principaux bénéficiaires de ces prestations en provenance du Luxembourg et de la Suisse sont les pays voisins, en particulier la France. En outre, la Belgique, l'Autriche, la Norvège, les Pays-Bas et le Danemark ont chacun exporté plus de 6 millions d'euros de prestations de ce type vers des personnes résidant à l'étranger.

Une analyse de l'impact budgétaire de cette exportation par rapport aux dépenses totales des États membres pour ces prestations indique que, pour la majorité des États déclarants, l'impact est relativement faible, représentant moins de 0,5 % de leurs dépenses totales. Des États comme la Finlande, le Portugal, l'Estonie, la Slovaquie, la Bulgarie, la France, la Hongrie, Malte, la Roumanie, l'Espagne et la Pologne entrent dans cette catégorie. Pour l'Autriche, la Belgique, l'Irlande, le Danemark, les Pays-Bas et la Norvège, la part des dépenses totales se situe entre 0,5 % et 2,0 %. Notamment, le Luxembourg, le Liechtenstein et la Suisse se distinguent par les parts les plus élevées en raison de leur nombre important de travailleurs frontaliers entrants, atteignant respectivement 43,1 %, 8,0 % et 7,4 %. La part moyenne pondérée pour l'ensemble des États membres déclarants est de 0,7% pour le nombre total de prestations et de 1,1% pour les dépenses totales.

Lien vers le rapport : <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/2db8b231-b97e-11ed-8912-01aa75ed71a1/language-en/format-PDF/source-295439933>

- Commission européenne, Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion : *La coordination des systèmes de sécurité sociale en un coup d'œil. Rapport statistique 2022*¹⁵, 98p. Mars 2023.

Le rapport statistique annuel sur l'application des règlements européens de coordination des systèmes de sécurité sociale au cours de l'année de référence 2022 donne un aperçu de l'impact de ces règlements tant en termes de personnes impliquées que de dépenses sociales publiques associées.

Le rapport couvre les données collectées à la fois dans le cadre de la commission administrative et en dehors de ce cadre (autres données disponibles au niveau national ou de

¹⁵ De Wispelaere, F., De Smedt, L., Pacolet, J. (2022). "Coordination of social security systems at a glance 2022 statistical report". Luxembourg: Publications Office of the European Union, 2023.

l'UE), tire des conclusions et identifie les tendances par branche de la sécurité sociale. L'annexe I contient des fiches par pays pour tous les pays de l'UE-27 / AELE et Royaume-Uni et l'annexe II une sélection des données collectées par domaine.

Pour ce qui est des prestations familiales, il ressort du rapport qu'elles ont été transférées à plus d'un million de membres de la famille résidant dans un autre pays de l'UE/AELE ou Royaume-Uni. En moyenne, 1,8 % du total des prestations familiales ont été versées à des personnes qui résident dans un autre pays de l'UE/AELE ou au Royaume-Uni. Le Luxembourg, l'Allemagne, la Suisse et l'Autriche étaient les principaux exportateurs de prestations familiales. En termes relatifs, le Luxembourg était en tête, principalement en raison du nombre élevé de travailleurs frontaliers entrants.

Lien vers le rapport : <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/044cf274-b97f-11ed-8912-01aa75ed71a1/language-en/format-PDF/source-295440138>